

Les crédits

rieur de sa zone exclusivement économique qu'à l'extérieur de celle-ci.

Nous avons proposé une solution raisonnable au problème. Cette solution a reçu l'appui de X pays, mais elle a été bloquée parce que la Communauté européenne et d'autres pays entêtés, qui ont beaucoup d'influence et de pouvoirs économiques, ne veulent plus se comporter comme des bons voisins ou ne veulent plus se préoccuper du reste de l'humanité. Ces pays représentent maintenant l'une des plus grandes concentrations du pouvoir économique dans le monde. Ils ne se préoccupent pas de ce que le Canada souhaite ou de ce que l'humanité pense.

Bref, nous avons fait tout cela, mais nos démarches ont été bloquées par ceux qui sont la cause du problème. Nous pensons qu'effectivement c'est le seul recours qui nous reste et nous pensons aussi qu'une nation raisonnable devrait se conformer aux mesures que vous voulez prendre.»

Nous devons en arriver à faire réagir la communauté internationale de cette façon.

• (1120)

Une voix: De combien de temps disposons-nous?

M. Crosbie: Je ne crois pas que cela importe. Je suis personnellement convaincu que ce problème pourrait être réglé d'ici quatre ou cinq ans de la façon dont vont les choses, mais nous ne disposons pas de quatre ou cinq ans pour régler le problème. Je suis d'avis qu'il faut dès cette année essayer de trouver une solution à ces questions. Si celles-ci ne sont pas réglées d'ici l'an prochain, je crois bien que toute assemblée raisonnable dirait: «Le moment est venu pour le monde de changer les règles du jeu.» Toutefois, nous avons de biens meilleures chances.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais d'autres députés veulent lui poser des questions. Le député de Davenport.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre, dans l'intéressante analyse du problème qu'il vient de nous livrer, a fait allusion à l'interprétation de la notion de juridiction fonctionnelle.

Notre distingué collègue de Winnipeg-Sud fera un exposé plus détaillé et expliquera clairement au ministre ce que nous entendons par juridiction fonctionnelle en se reportant à l'expérience islandaise, dans les années 70. Nous espérons que l'intervention de notre collègue de

Winnipeg-Sud convaincra le ministre que c'est une approche qui mérite qu'il s'y intéresse et l'appuie.

Ma question porte sur un bref commentaire du ministre au sujet de la motion, qu'il interpréterait comme une motion de défiance.

C'est nous qui avons proposé la motion, et nous invitons le ministre à revoir son interprétation, parce que nous n'avons pas conçu notre motion comme une motion de défiance. De plus, sur le plan de la forme, elle se range dans une certaine catégorie de motions, si bien que nous pouvons convaincre le ministre qu'elle mérite l'appui unanime de la Chambre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, comme je crois avoir essayé de l'expliquer, nous ne pouvons appuyer la motion telle quelle parce qu'elle réclame des mesures immédiates pour étendre ce qu'on appelle la juridiction fonctionnelle au-delà de l'actuelle zone de pêche exclusive de 200 milles afin d'englober les deux extrémités des Grands bancs.

Selon nous, il serait prématuré et en fait contraire aux intérêts du Canada de nous aventurer dans cette voie pour l'instant. Je ne dis pas que, à un moment donné, nous ne serons pas obligés d'envisager cette option, mais il me semble que la Chambre doit reconnaître que ce qui est proposé sort tout à fait de l'ordinaire et que c'est une mesure exceptionnelle qui ne peut être prise qu'une fois épuisés tous les autres recours.

Comme je l'ai expliqué dans mon intervention—du moins j'espère l'avoir fait—, nous avons un certain nombre d'initiatives en train et nous espérons qu'elles aboutiront. Hier, par exemple, M. Cashin et trois ou quatre membres de son syndicat ont rencontré le premier ministre. Celui-ci s'est occupé et continue de s'occuper à fond de ce problème. Il va en discuter très sérieusement avec les dirigeants des pays de la Communauté européenne, comme il l'a déjà fait par le passé, mais la question sera en tête des priorités. Il participera probablement, je crois, à la conférence de Rio en juin. Je ne crois pas qu'il était disposé à le faire jusqu'à tout récemment, mais il tient à ce que la question soit étudiée comme il se doit à la conférence de Rio.

Il nous faut espérer que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que nos démarches diplomatiques aboutiront.

C'est pour ces raisons que nous ne pouvons accepter la résolution dans sa forme actuelle.